

Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole
Commission du Territoire d'action Nord
Commission du Territoire d'action Ouest

65510 - Fonds de solidarité communale

**Contrats départementaux de développement territorial
et humain - Proposition d'attribution de subventions au
titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds
d'innovation - Approbation
des termes des projets de conventions financières**

CP/2020/303

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique
E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides départementales aux Communes dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'innovation et d'approuver les termes des projets de conventions financières annexées au présent rapport, pour un montant total de 3 400 198,00 €.

I – RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE

Par délibération du 20 mars 2017 (CD/2017/004), le Conseil Départemental a approuvé les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale. Celui-ci a pour vocation d'aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale, à raison d'un seul et unique projet par Commune sur la durée du mandat municipal.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a défini, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions (Ouest, Nord, Sud, Eurométropole de Strasbourg).

L'aide du Département au titre du Fonds de solidarité communale plafonnée à 100 000,00 € est calculée en référence au lieu d'implantation du projet, sur la base du taux modulé de la Commune en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention. La subvention sera versée sur présentation par le maître d'ouvrage des factures de travaux acquittées.

L'attribution d'une subvention au titre du Fonds de solidarité communale exclut l'attribution d'une contribution du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité et du Fonds d'innovation territoriale pour un autre projet porté par la Commune.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a décidé que l'approbation des contrats départementaux de développement territorial et humain par les conseils municipaux constituait un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/001) le Conseil Départemental a décidé de compléter les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de voirie, offrant la possibilité à une Commune de faire bénéficier, à sa place, l'EPCI dont elle est membre dès lors que cet EPCI est compétent pour ce qui concerne la voirie.

Par délibération du 24 juin 2019 (CD/2019/045) le Conseil Départemental a décidé de compléter et préciser les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement sportif porté par une association, offrant la possibilité à une Commune d'en faire bénéficier, à sa place, l'association.

Par délibération du 4 novembre 2019 (CD/2019/059) le Conseil Départemental a décidé de compléter et préciser les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement porté par des foyers sociaux et médico-sociaux, offrant la possibilité à une Commune d'en faire bénéficier, à sa place, le foyer.

Par délibération du 22 juin 2020 (CD/2020/021) le Conseil Départemental a décidé, compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et de ses conséquences négatives sur l'économie bas-rhinoise, d'approuver les mesures d'adaptation des règles régissant les contrats départementaux de développement territorial et humain et de modifier en conséquence, par dérogation le règlement financier du Département du Bas-Rhin, la délibération CD/2017/004 du 20 mars 2017 ainsi que la délibération CD/2018/078 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 26 mars 2018 et les délibérations subséquentes régissant les contrats départementaux de développement territorial et humain.

II – PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Les demandes déposées par les Communes suivantes au titre du Fonds de solidarité communale figurent dans les tableaux ci-après.

Pour leurs projets respectifs, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au titre du Fonds de solidarité communale les aides départementales suivantes :

- Sur le Territoire Ouest :

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
Commune de Schoenbourg	aménagement d'une salle intergénérationnelle	86 338,90	34 536,00
Commune de Bissert	aménagement d'une aire de convivialité intergénérationnelle	143 500,00	51 660,00

Commune d'Issenhausen	travaux d'aménagement de la traverse - Rue principale	612 415,00	100 000,00
Commune d'Ittenheim	travaux d'éclairage LED du terrain de football et création d'un puits d'arrosage	220 687,35	61 793,00
Commune de Bossendorf	travaux de voirie	67 675,34	23 687,00
C Communauté de Communes du Pays de La Zorn	construction d'un groupe scolaire intercommunal à Alteckendorf	4 087 905,00	100 000,00
Communauté de Communes du Pays de La Zorn	construction d'un groupe scolaire intercommunal à Alteckendorf	4 087 905,00	100 000,00
Communauté de Communes du Pays de La Zorn	construction d'un groupe scolaire intercommunal à Alteckendorf	4 087 905,00	100 000,00
Communauté de Communes du Pays de La Zorn	construction d'un groupe scolaire intercommunal à Alteckendorf	4 087 905,00	100 000,00
Commune de Willgottheim	création d'un espace de rencontre plein air	58 000,00	19 720,00
Commune de Willgottheim	création d'un plateau multisport	38 138,15	12 967,00
Commune de Rangen	transformation d'une ancienne laiterie en Maison des Associations	146 900,00	58 760,00
Commune de Lohr	travaux de sécurisation et de mise en conformité de l'accès des personnes à mobilité réduite pour l'église protestante	101 466,51	36 528,00
Commune de Monswiller	travaux de réfection des rues Firth et Baerenthal	352 483,50	70 497,00
Commune de Westhouse Marmoutier	travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue des Vignes	45 327,50	16 318,00
Commune de Kirrberg	travaux de création de trottoirs pour les rues de Baerendorf et Grand'Rue	72 636,25	26 149,00
Commune de Fessenheim Le Bas	travaux de rénovation du parc d'éclairage public communal	87 891,40	33 399,00
Commune de Diemeringen	travaux de remplacement de l'éclairage public par des lampes LED	95 028,00	20 906,00
Commune de Neugartheim Ittlenheim	travaux d'éclairage public	44 293,80	15 060,00
Commune de Wilwisheim	travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 421 en entrée d'agglomération	302 430,00	90 729,00
Commune de Wiwersheim	travaux d'aménagement d'une écluse rue du Village et de la création de trottoirs le long de la RD30	134 475,50	45 722,00
Commune d'Eckartswiller	travaux de voirie des rues de Monswiller, Wildtal et Principale, réfection d'un caniveau à Oberhof et	120 000,00	38 400,00

	aménagement de 3 placettes		
Commune d'Ottwiller	travaux de rénovation d'un mur de soutènement Impasse de l'Eglise	34 170,00	13 326,00
Commune de Berg	travaux d'aménagement de la rue Principale 2ème tranche phase 2	276 095,50	100 000,00
Commune de Wickersheim Wilshausen	travaux d'aménagement de la rue de la Forêt pour desservir le groupe scolaire	170 300,00	57 902,00
Commune de Bouxwiller	travaux de rénovation de l'école élémentaire	300 000,00	60 000,00
Syndicat Intercommunal Des Eaux De Drulingen Et Environs	travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable dans les rues Principale et Sainte-Barbe à Rimsdorf	346 710,00	41 606,00
Commune de Rauwiller	travaux d'aménagement de voirie - Rue Principale Phase 1	266 774,94	100 000,00
Commune de Rauwiller	travaux d'aménagement de voirie de la rue Principale et rue de Goerlingen - Phase 2	287 081,15	100 000,00
Commune de Mackwiller	travaux de voirie à Mackwiller	60 995,00	23 788,00
Commune de Minversheim	réaménagement de plusieurs voies	252 430,00	90 875,00
Commune de Wingersheim Les Quatre Bans	aménagement de voiries et liaison verte tranche 5 Mittelhausen	366 912,00	80 721,00
Commune de Wingersheim Les Quatre Bans	aménagement de voiries rue du Stade, rue du Tilleul	432 513,00	95 153,00
Commune de Diedendorf	mise en sécurisation des abords de la salle polyvalente	91 204,20	36 482,00
Communauté de Communes du Pays de La Zorn	construction d'un groupe scolaire à Schwindratzheim	3 837 040,00	100 000,00
		Sous total	2 056 684,00

- **Sur le Territoire EMS :**

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
Commune d'Eckwersheim	démolition et reconstruction du clubhouse	1 369 990,00	100 000,00
Commune d'Eckwersheim	rénovation de l'éclairage public	332 044,00	100 000,00
Commune d'Eschau	travaux d'extension de l'école maternelle La clé des champs - Création de 2 salles de classe et locaux annexes	1 550 000,00	100 000,00

Sous total	300 000,00
------------	------------

- **Sur le Territoire Nord :**

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
Commune d'Ohlungen	création d'une aire intergénérationnelle	117 500,00	27 025,00
Commune de Gries	travaux de mise aux normes de l'école maternelle	240 758,00	77 043,00
Commune d'Huttendorf	travaux d'aménagement de pleine nature aux abords de la salle polyvalente	134 100,00	45 594,00
Commune de Trimbach	réhabilitation et de rénovation thermique de deux logements communaux	30 000,00	11 400,00
Commune d'Oberdorf Spachbach	travaux de rénovation de la salle polyvalente	101 456,00	40 583,00
Sous total			201 645 ,00

Sur le Territoire Sud :

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
Commune de Schaeffersheim	rénovation de la salle associative Eugène Martz	1 572 000,00	100 000,00
Commune de Saint Pierre	réaménagement de revêtement drainant au Centre Socio Culturel	67 576,05	21 625,00
Commune de Breitenau	travaux d'éclairage public pour l'installation de luminaires LED	34 143,00	12 292,00
Commune de La Broque	projet d'extension, transformation, amélioration énergétique de l'école élémentaire et création de deux salles multifonction dans un bâtiment existant	1 353 500,00	100 000,00
Commune de Gertwiller	travaux d'aménagement de la rue des Quilles	83 299,93	22 491,00
Commune de Bergbieten	construction d'une nouvelle école	959 740,00	100 000,00
Commune de Blienschwiller	travaux de restauration de l'église des Saints Innocents	298 324,15	100 000,00
Commune de Dambach La Ville	création d'une chaufferie bois et de la construction d'un hall de stockage avec pellets	490 500,00	93 195,00
Commune de Bernardvillé	création de deux aménagements de sécurité de type plateau	58 956,92	21 225,00
Commune de Bernardvillé	travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment Mairie-Ecole	155 900,00	56 124,00

Commune d'Urbeis	changement de balustrade du préau de l'école	15 275,99	5 805,00
Commune d'Urbeis	rénovation d'un bâtiment en salle multi-associations	47 074,75	17 889,00
Commune de Bischoffsheim	rénovation de l'éclairage public	150 000,00	30 000,00
Commune de Bischoffsheim	rénovation du sol de la salle sportive de l'espace sportif et culturel	124 000,00	24 800,00
Commune d'Hindisheim	création d'une nouvelle liaison entre la Place du 26 Novembre et la Rue du Fossé	83 060,00	21 596,00
Commune de Lalaye	la mise en place de 2 citernes à incendie enterrées de 120 m3 chacune	10 000,00	3 600,00
Commune d'Ebersmunster	travaux de traitement des remontées d'humidité et restauration de parements intérieurs de l'Eglise Abbatiale	73 014,00	29 206,00
Sous total			759 848,00

Ces Communes ont confirmé que le projet présenté sera le seul et unique projet pour lequel elles solliciteront le Département au titre des contrats départementaux de développement territorial et humain sur la période du mandat municipal.

Ces mêmes Communes ont également approuvé les enjeux prioritaires de leur territoire d'action ainsi que les contrats départementaux de développement territorial et humain correspondants.

Les commissions territoriales ont émis un avis favorable à ces propositions.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le Président à signer ces conventions.

III – Fonds d'innovation

- Réalisation d'une étude relative à la structuration de l'espace écotouristique Rhénan transfrontalier de Gamsheim et Rheinau

L'association Passage 309 a pour objet le développement touristique du site Rhénan autour de la passe à poisson. Elle est en charge du développement du site rhénan transfrontalier autour du pont reliant Gamsheim à Rheinau, par délégation de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Dans ce cadre, l'association souhaite étudier la faisabilité d'un projet de structuration d'une offre écotouristique.

La finalité du projet porte sur les points suivants :

- un espace d'accueil touristique franco-allemand permettant la prise en charge et l'information des touristes,
- un espace de visite touristique et de découverte à travers une exposition construite selon une scénographie immersive, interactive et expérientielle pour

découvrir le Rhin et ses spécificités ainsi que l'histoire et la symbolique de ce site franco-allemand,

- une intégration de la passe à poisson dans un dispositif d'accueil touristique global,
- un lieu de restauration,
- une halte principale de services cyclo-touristiques, nautiques et pédestres,
- un aménagement des accès, voiries et stationnement, en prenant en considération les attentes des automobilistes, camping-caristes, cyclistes et piétons,
- un aménagement et une mise en scène des espaces naturels, dans une visée pédagogique, pour permettre la déambulation et la visite d'une clientèle familiale, notamment les populations riveraines de part et d'autre du Rhin.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit permettre d'aider à développer la stratégie en répondant aux questions suivantes : stratégie à développer, clientèle cible, activité économique, modèle économique, dimensionnement des équipements, fréquentation, financement mobilisable.

La mission se décompose selon les étapes suivantes :

1. Offre touristique - Diagnostic préalable
2. Préprogramme, hiérarchisation et définition d'un projet global
3. Faisabilité du programme
4. Accompagnement dans la mise en œuvre de l'opération

Le coût de la mission est estimé à 140 000,00 € HT.

Potentiels financeurs	Répartition du coût de l'étude
Région Grand Est	30 000,00 €
Passage 309	15 000,00 €
Conseil départemental du Bas-Rhin	30 000,00 €
CDC Pays Rhénan	30 000,00 €
Stadt Rheinau	5 000,00 €
VNF	15 000,00 €
Electricité de France	15 000,00 €
TOTAL	140 000,00 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000,00 € à l'association Passage 309 soit 21.43 % du coût total de l'étude, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et l'association Passage 309, maître d'ouvrage de l'étude.

- **Réalisation d'une étude préalable de besoin dans le cadre du projet de résidence seniors mutualisée sur les Communes de Gamsheim, Offendorf et Herrlisheim**

Les Communes de Gamsheim, Offendorf et Herrlisheim réfléchissent à la création d'une résidence seniors mutualisée sur leur territoire. Afin d'évaluer la pertinence de ce projet et d'accompagner les Communes dans sa consolidation, et conformément au cahier des charges départemental « Résidences seniors 2ème génération », il est souhaité que soit conduite une étude préalable de besoin et d'opportunité.

L'objectif de cette étude est de disposer d'un diagnostic précis des besoins et des

attentes des habitants du territoire et de définir les services les mieux adaptés qui pourraient être proposés par la résidence seniors. Elle sera menée autour de quatre axes essentiels :

- un portrait/diagnostic des seniors à l'échelle du périmètre pressenti,
- une analyse de l'offre de réponse actuelle à destination des seniors,
- l'expression des besoins des seniors du territoire (via une enquête effectuée auprès des habitants),
- un accompagnement des élus dans la construction du projet de la future résidence seniors.

Cette étude vise également à mettre à disposition des trois Communes partenaires du territoire et d'Alsace Habitat une aide à la décision concernant la sélection du site d'implantation de la future résidence senior.

Maître d'ouvrage de l'étude : Alsace Habitat. Le coût de l'étude est estimé à 14 790,00 €. Le bailleur s'est engagé à participer à cette étude à hauteur de 20% du coût réel de l'étude. Les trois Communes du territoire se sont engagées à participer à cette étude à hauteur de 60% du coût réel de l'étude.

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'études (Bureau COMPAS)	14 790,00 €	Potentiels financeurs	Montants
		Commune de Gamsheim	2 958,00 €
		Commune de Offendorf	2 958,00 €
		Commune de Herrlisheim	2 958,00 €
		Alsace Habitat	2 958,00 €
		Département	2 958,00 €
TOTAL	14 790,00 €	TOTAL	14 790,00 €

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 2 958,00 € à Alsace Habitat, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et Alsace Habitat, maître d'ouvrage de l'étude.

- Réalisation d'une étude de mobilité, élaboration d'un Plan Global de Déplacement (PGD)

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn a mis en évidence le besoin d'élaboration d'un Plan Global de Déplacement (PGD) pour améliorer les déplacements au sein de son territoire mais aussi vers ou depuis les territoires voisins. Pour préparer ce document PGD de planification stratégique en matière de mobilité, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn souhaite réaliser une étude de mobilité.

L'objectif de cette étude est :

- d'établir un état des lieux complet de la mobilité sur le territoire, incluant notamment la réglementation en vigueur, l'offre de transport, l'usage des

- différents modes de déplacements et leur articulation,
- de définir l'ensemble des pistes envisageables pour répondre aux enjeux locaux en matière de mobilité,
- d'approfondir les pistes retenues et préparer leur mise en œuvre opérationnelle.

La complémentarité avec les politiques d'action départementales est prise en compte en répondant à l'enjeu du territoire suivant : aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi. Et plus particulièrement avec le développement de solutions innovantes de mobilité et la concrétisation de projets routiers structurants pour le territoire.

Cette étude se décomposera en 3 phases :

- phase 1 : diagnostic – Analyse de l'existant et des besoins du territoire,
- phase 2 : proposition de scénarii d'organisation technique, fonctionnelle, institutionnelle de la politique de mobilité,
- phase 3 : formalisation du Plan Global de Déplacements.

Le coût de cette étude est estimé à 48 980,00 € HT.

L'ADEME a été sollicitée à hauteur de 50 % de l'étude sur l'ancien montant de 40 000,00 € par la Communauté de Communes. Le montant de l'étude a depuis été revu et porté à 48 980,00 €. La somme apportée par l'ADEME n'ayant pas évolué, le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Répartition du coût de l'étude	%
Communauté de Communes de de la Basse-Zorn	12817,00 €	26%
ADEME	20 000,00 €	41%
Département du Bas-Rhin	16 163,00 €	33%
TOTAL	48 980,00 €	

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 16 163,00 € à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn soit 33% du coût total de l'étude, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération N° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, maître d'ouvrage de l'étude.

- **Réalisation d'une étude de besoin préalable à un projet de résidence seniors sur la Commune de Bischwiller**

La Commune de Bischwiller a engagé une réflexion sur la création d'une résidence senior sur son territoire pour les seniors et les personnes handicapées vieillissantes. Cette démarche associe, en amont du projet, les partenaires des champs gérontologiques et du handicap du territoire, et le Département.

Afin d'affiner ce projet, et en conformité avec le cahier des charges départemental « Résidences seniors 2ème génération », il a été souhaité la réalisation d'une étude préalable de besoins.

L'objectif de cette étude est de disposer d'un diagnostic précis des attentes des seniors et des personnes handicapées vieillissantes, des besoins du territoire, de l'offre de services déjà déployée et de définir le projet le mieux adapté. Elle sera conduite autour de quatre

axes :

- un portrait/diagnostic des seniors, en situation de handicap ou non, à l'échelle du périmètre pressenti,
- une analyse de l'offre de réponse actuelle à destination des publics cibles,
- l'expression des besoins des seniors, en situation de handicap ou non, du territoire,
- un accompagnement du maître d'ouvrage dans la construction du projet social de la résidence senior.

Le coût de l'étude est estimé à 27 030,00 €. La Ville de Bischwiller s'est engagée à hauteur de 51,5% du coût réel de l'étude :

Potentiels financeurs	Répartition du coût de l'étude
Ville de Bischwiller	13 930,00 €
Fondation du Sonnenhof	5 000, 00 €
Département du Bas-Rhin	8 100,00 €
TOTAL	27 030,00 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 8 100,00 € à la Ville de Bischwiller, soit 30% du coût total de l'étude, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Ville de Bischwiller, maître d'ouvrage de l'étude.

- **« Forêt d'exception » de Haguenau : réalisation d'un relevé LIDAR (Light Detection And Ranging) et exploitation des données acquises.**

Le projet « Forêt d'exception de Haguenau », qui a obtenu le label national début 2020, se concrétise par un plan d'action appelé « Contrat de projet - 2019/2023 », qui comporte 24 actions.

L'étude de relevé LIDAR en est la 4ème action. Le Département a validé par délibération du 04/04/2019 le Contrat de projet, et en est partenaire et cosignataire.

La technique du relevé LIDAR consiste en une mission de télédétection aérienne par laser, générant des données transformables en images 3D. A l'origine, les données produites alimentent des travaux techniques, principalement dans le domaine de l'archéologie, du réseau hydrographique et de la forêt.

L'objectif et l'originalité de ce relevé, dans le cadre de Forêt d'exception, est triple :

- l'action est transversale, car les données LIDAR ont vocation à être exploitées et valorisées au-delà de leurs fonctions scientifiques et techniques d'origine (3 fonctions : archéologie - réseau hydrique - gestion forestière),
- valorisation de façon innovante des images obtenues : reconstitutions 3D, éducation à l'environnement, médiation archéologique, supports de communication...

- les résultats seront valorisés par des communications, afin de sensibiliser le public à la richesse des patrimoines naturels et historiques et à la technologie des images LIDAR.

Le coût de la mission de télédétection est estimé à 50 000,00 €, correspondant à 45 000,00 € de prestations externes, et 5 000,00 € de coûts internes d'agent ONF (procédures marché, 1ère exploitation données...)

L'assiette éligible pour le Département est de 45 000,00 €.

L'ONF - Office National des Forêts en est le maître d'ouvrage, et s'engagera à hauteur de 20% du coût de l'étude :

Potentiels financeurs	Répartition du coût de l'étude
ONF	10 000,00 € (5 000€ prestataire externe et 5 000€ coût agent ONF)
Ville de Haguenau	10 000,00 €
DRAC	10 000,00 €
Agence de l'Eau Rhin Meuse	15 000,00 €
Département du Bas-Rhin	5 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000,00 € à l'ONF, soit 11 % des dépenses éligibles de l'étude, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération N° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et l'ONF, maître d'ouvrage de l'étude, ainsi que de la convention d'acquisition / utilisation des données proposée par l'ONF, à conclure entre les partenaires Forêt d'exception.

- « Forêt d'exception » de Haguenau : réalisation d'une étude d'avant-projet pour la création d'un ou plusieurs pôles d'accueil de la forêt

Le projet « Forêt d'exception de Haguenau », qui a obtenu le label national début 2020, se concrétise par un plan d'action appelé « Contrat de projet - 2019/2023 », qui comporte 24 actions.

L'Etude d'avant-projet pour la création d'un ou plusieurs pôles d'accueil de la forêt en est la 13ème action. Le Département a validé par délibération du 04/04/2019 le Contrat de projet, et en est partenaire et cosignataire.

La particularité de l'étude est de réfléchir à un ou plusieurs pôles d'accueil de découverte de la forêt, qui pourraient se décliner en une structure mobile, un module itinérant. Les attendus sont notamment : un accueil inclusif tous publics – l'usage du bois local – la neutralité énergétique...

La mission recherchée, définie dans le cahier des charges, consiste en une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à une étude de programmation. Elle devra permettre d'établir le programme technique détaillé de l'opération, et comprend les éléments suivants :

- diagnostic et faisabilité : définition de la stratégie de promotion de la forêt, analyse du contexte territorial, des sites potentiels et des modes de gestion possibles ;
- développement de scénarii ;
- programme technique détaillé.

Ainsi que des tranches optionnelles. L'étude sera suivie par un comité technique, ainsi qu'un groupe de travail des partenaires, dont le Département.

Le coût de l'étude est estimé à 60 000,00€. La Ville de Haguenau en est le maître d'ouvrage, et s'engagera à hauteur de 25 200,00 €, soit 42% du coût de l'étude :

Potentiels financeurs	Répartition du coût de l'étude
Banque des Territoires	15 000,00 €
Département du Bas-Rhin	19 800,00 €
Ville de Haguenau	25 200,00 €
TOTAL	60 000,00 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 19 800,00 € à la Ville de Haguenau, soit 33% du coût total de l'étude, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération N° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Ville de Haguenau, maître d'ouvrage de l'étude

La commission territoriale du Territoire Nord a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

IV - Cartouches financiers

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FSC 2018/1	G 2018 2021 Fonds de Solidarité Communale	50 000 000,00 €	23 498 005,47 €	3 318 177,00 €
FDS INNOVI	G 2018 2021 Fonds	200 000,00 €	97 293,00 €	68 921,00 €

	d'Innovation Invest			
--	---------------------	--	--	--

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP-DM-Reports)	Crédits disponibles non engagés	Montant proposé
45818	65 - 65734 - 53	10 000,00 €	10 000,00 €	8 100,00 €
47097	65 - 65734 - 738	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 3 318 177,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale de 30 000,00 € à l'association Passage 309 en vue de la réalisation d'une étude relative à la structuration de l'espace écotouristique Rhénan transfrontalier de Gamsheim et Rheinau ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale de 2 958,00 € à Alsace Habitat en vue de la réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre du projet de résidence seniors ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale de 16 163,00 € à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn en vue de la réalisation d'une étude d'élaboration d'un Plan Global de Déplacement ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale de 5 000,00 € à l'ONF en vue de la mission de télédétection LIDAR (Light Detection And Ranging) ;

- d'approuver les termes du projet de convention d'acquisition / utilisation des données à conclure entre les partenaires concernés et autorise son Président à signer cette convention ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale de 19 800,00 € à la Ville de Haguenau, en vue de la création d'un ou plusieurs pôles d'accueil de la Forêt ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation territoriale, de 8 100,00 € à la

Ville de Bischwiller en vue de la réalisation d'une étude des besoins dans le cadre d'un projet de résidence seniors ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les porteurs de projets, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe et autorise son Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY